



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 6

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet mis en délibération** : Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 relative au budget principal et aux budgets annexes - Remises gracieuses - Attribution de subventions - Provisions pour risques et charges- Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

Le jeudi 11 octobre 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 5 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS : 48

**Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Marc FUSINA, Madame Christine BRUNEAU, Monsieur Michel AMAR, Madame Marie-Anne BOUEE, Monsieur Léon SEBBAG, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Frédéric MORAND, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Sandy VETILLART, Madame Sylvie ROUGNON, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Daniel BENHAROUN, Madame Esther KAMATARI, Monsieur Jonathan PAPILLON, Monsieur Laurent GOULLIARD, Madame Christine DELOFFRE, Madame Claire de THEZY, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Nasser RUMJAUN, Madame Carole HOOGSTOEL, Monsieur Claude ROCHER, Madame Sana DRIDI-BLANGER, Madame Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Agathe RINAUDO, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Monsieur François THELLIER.**

EXCUSES REPRESENTE(S) : 5

**Monsieur Pierre DENIZIOT qui a donné pouvoir à Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON, Monsieur Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à Mme Carole HOOGSTOEL, Madame Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Monsieur Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN.**

EXCUSE(S)(ES) : Madame Ségolène MISSOFFE.

ABSENTS : Madame Caroline PAJOT.

**Mme Agathe RINAUDO** a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur.

« Mes chers collègues,

### **1. La décision modificative n°1 pour 2018**

Le détail des propositions présentées et des autorisations de programme figure dans le rapport annexé à ce projet de délibération.

### **2. Remises gracieuses de créances détenues par la Ville**

Il vous est proposé d'accorder quatre remises gracieuses pour un montant total de 5 282,75€ :

- Trois correspondent à des créances au titre de prestations municipales pour enfants,
- Une autre est relative à une redevance d'occupation du domaine public d'un ancien commerçant de la Ville.

Ces demandes de remises gracieuses ont toutes fait l'objet d'une instruction attentive par la Direction des affaires financières en étroite collaboration avec le CCAS, les assistantes sociales scolaires, l'EDAS (Espace départemental d'action sociale) et la Trésorerie Municipale.

Il vous est proposé de répondre favorablement à leur demande comme suit :

A	857,49€
B	594,06€
K	409,65€
N	3 421,55€

Les crédits sont inscrits en DM1 sur les chapitres concernés.

### **3. Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables**

Un montant prévisionnel de 150 K€ a été inscrit au budget primitif de l'exercice en cours, au titre des créances éteintes et admissions en non-valeur. Lorsque l'annulation de la dette s'impose au comptable et à la collectivité par décision de justice (liquidation pour insuffisance d'actif pour les entreprises et procédure de rétablissement personnel, qui constate le surendettement, pour les particuliers), il convient de parler de créances éteintes (compte 6542). Dans ce cas, la créance est bel et bien supprimée et son recouvrement n'est plus possible. Au titre de l'exercice 2018, le montant des créances éteintes présentées par le comptable atteint 17 472,32 € sur le budget principal.

Lorsque l'annulation est demandée par le comptable qui constate l'épuisement de toutes les voies de recours en recouvrement des créances, il s'agit d'admissions en non-valeur (compte 6541). L'annulation comptable (et non juridique) du titre n'empêche pas son éventuel recouvrement ultérieur, puisque le lien de droit subsiste. Pour l'exercice 2018, le montant des titres que la collectivité peut budgétairement admettre en non-valeur atteint 132 525,55 € sur le budget principal.

### **4. Attribution de subventions**

Il vous est proposé l'attribution de subventions au bénéfice des structures suivantes :

- 40 261 € pour le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt en fonctionnement pour pallier à la prise en charge par l'association d'un poste suite à un départ en retraite qui était mis à disposition par la Ville. Cette subvention est versée dans le cadre de l'enveloppe de subventions contractualisées avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- 21 000 € à la Maison médicale de garde pour le fonctionnement de l'association ;
- 8 750 € pour l'association Bien vieillir correspondant au solde de la subvention annuelle de fonctionnement ;

- 30 460 € pour l'association l'Oiseau Lyre correspondant au solde de la subvention annuelle de fonctionnement (20 460 €) et à une subvention exceptionnelle (10 000 €) ;
- 19 000 € de subvention d'investissement pour l'association Boules et billes permettant de financer des travaux de rénovation réalisés dans la crèche ;

**5. Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.)**

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (S.T.S.P.D.), la ville, le conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'État, via le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (F.I.P.D.) ont proposé d'engager des actions considérées comme prioritaires. Les crédits de subventions correspondantes ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2018.

La participation de la Ville aux actions inscrites à la S.T.P.D. s'élève donc à 11 382 € en 2018.

La répartition des crédits par association relevant du C.L.S.P.D., au titre de la ville, est reprise ci-dessous :

Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Montant en Euros
Action ISMENE	Prévention contre le harcèlement en milieu scolaire – Actions menées auprès d'un public de collégiens.	7 892
AFI	Action de soutien à la parentalité dans une école	1 590
CDAD	Festival du film judiciaire	410
OPPELIA (Le trait d'Union)	Prévention sur les problématiques d'addictions aux écrans et substances illicites en lien avec les associations de parents d'élèves.	1 490
TOTAL		11 382

Ces subventions seront versées aux associations en deux temps, un acompte de 50% dès le vote de la subvention et le solde après l'obtention d'un document permettant d'attester que l'association a réalisé l'action concernée.

**6. La provision pour dépréciation d'actif circulant**

La Ville provisionne le risque lié au stock de restes à recouvrer. La méthode consiste à ajuster chaque année n la provision pour couvrir le risque que représentent les restes à recouvrer résultant des années n-4 et antérieurs. Ainsi, pour 2018, les informations communiquées par le Trésorier municipal en matière de créances à recouvrer permettent d'envisager une augmentation de la provision pour créances irrécouvrables à hauteur de 179 762 € en DM1. Ainsi, la provision totale se portera à 1 910 028 €.

Les dépenses et recettes d'ordre correspondantes à ces écritures sont inscrites dans le cadre de la décision modificative sur le budget principal.

**7. Provision pour risques et charges**

La provision pour risques et charges s'élevait en 2017 à 907 000 euros. Il vous est proposé de l'abonder de 2 678 915 euros sur l'exercice 2018 afin de couvrir les risques identifiés au cours de l'année, résultant de litiges.

Par ailleurs, lorsque le risque se réalise ou que la provision devient sans objet, la provision doit faire l'objet d'une reprise. Au total, la provision pour risques et charges est reprise pour un montant de 633 000 euros, soit un stock de 2 952 915 euros à la fin de l'exercice 2018.

Les dépenses et recettes d'ordre correspondantes à ces écritures sont inscrites dans le cadre de la décision modificative sur le budget principal.

**8. Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions de fonctionnement auprès du Département des Hauts-de-Seine et de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour l'Espace Santé Jeunes (ESJ).**

Comme chaque année, les projets et activités à caractère social portés par l'Espace Santé Jeunes (ESJ) sont susceptibles de bénéficier d'une participation financière de différents financeurs dans le département, dont la Préfecture et le département des Hauts-de-Seine.

L'ESJ œuvre pour la prévention et la promotion de la santé. Structure dédiée aux 11-25 ans, elle coordonne également le travail en réseau des professionnels travaillant auprès des jeunes.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département et de la Préfecture des Hauts-de-Seine, les subventions de fonctionnement relatives aux actions pour l'année 2019, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de soutenir ces projets.

**9. Autorisation donnée au Maire de solliciter des financements pour le projet « apprendre à porter secours ».**

La Ville a pour objectif de sensibiliser les habitants afin qu'ils participent à des actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé, qu'elle organise ou met en place avec les partenaires locaux.

Pour cette 7ème édition, les élèves de 1ère ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) seront formés au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et recevront une formation d'initiateur junior.

Par la suite, ils sensibiliseront à leur tour aux gestes de premiers secours l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques de la Ville. Les infirmières et/ou les éducateurs sportifs recevront en fin d'année scolaire les élèves de CM2, pour un rappel des informations.

Plusieurs partenaires peuvent nous accompagner sur ce projet.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter un financement auprès de tout partenaire public, privé ou associatif qui soutiendrait cette action de citoyenneté, et à signer toute convention qui s'avèrerait nécessaire.»

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2018,

Vu le rapport de la Décision Modificative n°1 annexé,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 8 octobre 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 8 octobre 2018,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : La décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes Publications, Piscine-Patinoire et Locations Immobilières est approuvée. L'état des autorisations de programme du budget principal et des budgets annexes est également approuvé.

Article 2 : Sont accordées les remises gracieuses suivantes :

A	857,49€
B	594,06€
K	409,65€
N	3 421,55€

La dépense correspondante sera réglée sur les différents chapitres concernés.

Article 3 : Il est décidé d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Chapitre	Compte	Bénéficiaire	Montant
923	6574	Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (contractualisation avec le Département des Hauts de Seine)	40 261
925	6574	Maison médicale de garde	21 000
925	6574	Bien vieillir	8 750
923	6574	Oiseau Lyre	30 460
906	20422	Boules et billes	19 000
921	6574	Action ISMENE	7 892
921	6574	AFI	1 590
921	6574	CDAD	410
921	6574	OPPELIA (Le trait d'Union)	1 490

Article 4 : La provision pour dépréciation d'actifs circulants de 179 762 euro est approuvée. Les crédits correspondants sont inscrits en DM, aux chapitres 914 et 934 du budget principal.

Article 5 : Une provision pour risques et charges de 2 678 915 € et une reprise de provision pour risques et charges de 633 000 sont constituées. Les crédits correspondants en dépenses et en recettes sont inscrits en DM, aux chapitres 914 et 934 du budget principal.

Article 6 : L'admission en non-valeur des produits irrécouvrables proposés par le comptable pour un montant total de 132 525,55 € pour le budget principal est approuvée. L'inscription de 17 472,32 euros au titre des créances éteintes est approuvée.

Article 7 : Autorise le Maire à solliciter auprès du Département et de la Préfecture des Hauts-de-Seine, les subventions de fonctionnement relatives aux actions pour l'année 2019, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de soutenir ces projets.

Article 8 : Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de tout partenaire public, privé ou associatif qui soutiendrait cette action de citoyenneté, et à signer toute convention qui s'avèrerait nécessaire.

Vote par article :

Article 1 : adopté à la majorité.

Contre : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mademoiselle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Monsieur François THELLIER)

Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : adoptés à l'unanimité.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 17 octobre 2018  
N° 092-219200128-20181011-130913-DE-1-1

Pour copie conforme,  
le Maire,



Pierre-Christophe Baguet